



CRÉATION D'UN PUMPTRACK

Règlement de Consultation (RC)

valant cahier des charges

1. MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE MAGESCQ
1 Place de l'Eglise- 40140 MAGESCQ
tél : 05 58 47 70 19

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Nature de l'ouvrage : **CRÉATION D'UN PUMPTRACK**
Impasse des Cantalaoudes – 40140 MAGESCQ

Période d'exécution du marché : 2 (deux) mois

Date début des travaux : 18 avril 2022
Date livraison complète : 20 mai 2022

Date de réception des offres : Lundi 21 mars 2022 à 12h00

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Mode de consultation

La présente consultation est lancée dans le cadre d'un marché de travaux estimé inférieur à 100 000 € H.T qui s'inscrit dans le dispositif assoupli en matière de relèvement du seuil de dispense de procédure des marchés avec publicité laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage et mise en concurrence préalable en application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP). L'ensemble des éléments de la consultation sera envoyé par voie électronique à plusieurs entreprises sélectionnées par le Maitre d'Ouvrage pour leur compétitivité, professionnalisme, proximité et réactivité. La consultation sera annoncée sur le site internet de la ville : www.mairie-magescq.fr.

3.2. Suivi de l'étude :

Le suivi de l'étude sera réalisée par le Maitre d'ouvrage

3.3. Décomposition de la mission :

Les prestations sont réparties en 2 lots :

LOT	LIBELLE
01	Pumptrack et gestion des eaux
02	Espaces Verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

3.4. Prescriptions techniques

LOT N° 1 PUMPTRACK ET GESTION DES EAUX :

- ✓ La piste devra comporter à minima, deux boucles de niveaux différents.
- ✓ la largeur minimum de la piste sera de 2 mètres
- ✓ la piste sera dotée d'un marquage au sol indiquant le sens de circulation des différents niveaux au moyen d'un code couleur. une bande extérieure de couleur blanche servira quand à elle à matérialiser les parties praticables.
- ✓ la pumptrack devra comporter un minimum de 700 m² de zone praticable enrobée.
- ✓ un enrobé de granulométrie 0/6 avec une formule spéciale pumptrack devra être utilisé.
- ✓ l'ouvrage comprend le traitement des eaux pluviales et ne doit en aucun cas empêcher leur écoulement

LOT N° 2 ESPACES VERTS :

- ✓ les zones non enrobées devront être habillées d'une terre végétale qui sera par la suite engazonnée.

3.5. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution est fixé à : 2 (deux) mois

LA RECEPTION DEFINITIVE EST FIXÉE au **Vendredi 20 mai 2022**

Le calendrier d'exécution des travaux sera déterminé avec les entreprises retenues.

La date prévisionnelle de démarrage du marché de travaux est fixée au 18 avril 2022.

3.6. Délai de validité des offres

Il est fixé à 30 jours, à compter de la date limite de remise des offres.
Passé ce délai, l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

4. PRESENTATION DES OFFRES

Chaque entrepreneur présentera pour la totalité de l'opération un dossier comprenant :

Justificatifs candidature

- *Attestation à jour d'assurance professionnelle (décennale et responsabilité civile) ;*
 - *Liste des travaux exécutés sur les 3 dernières années de même nature ;*
 - *Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
- ✓ Déclaration de sous-traitance DC4 le cas échéant
 - ✓ Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produira pour chacun de ses opérateurs les mêmes documents qui sont exigés ci-dessus pour en justifier les capacités professionnelles, techniques et financières. Il en va de même pour les éventuels sous-traitants au moyen du formulaire DC4. Les candidats peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours maximum. A l'issue de ce délai, si les pièces manquantes n'ont pas été fournies, la candidature sera déclarée irrecevable et le candidat sera éliminé.

Dossier technique et financier

Les candidats transmettront dans leur dossier d'offre les éléments suivants

- ✓ Offre de prix
- ✓ Mémoire technique comprenant :
 - les éléments sur la composition de l'équipe
 - une note méthodologique
 - un planning prévisionnel

Visite de chantier obligatoire

Une visite du chantier sera programmée sur rendez-vous, en présence d'un représentant du Maître d'Ouvrage à contacter par l'intermédiaire du secrétariat de mairie au 05 58 47 70 19 ou à l'adresse mail suivante : contact@mairie-magescq.fr

Remise de l'offre par voie dématérialisée

L'entreprise devra déposer son offre avant le **lundi 21 mars 2022 à 12h** par voie électronique à l'adresse mail suivante : etienne.fabre@mairie-magescq.fr en précisant dans l'objet « Marché de travaux pour la création d'un pumptrack » et avec demande d'accusé de réception.

Une réponse personnalisée notifiant la prise en compte de l'offre sera envoyée sous 48h à l'entreprise.

Aucune offre papier ne sera acceptée.

Unité monétaire

Le candidat est informé que le Maître d'Ouvrage souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante: EURO

Pièces à joindre :

- le présent Règlement de Consultation signé
- L'ensemble des documents mentionnés précédemment
- L'attestation de visite
- L'offre de prix
- Le Mémoire Technique
- Attestation sur l'honneur de ne pas avoir fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du Code du Travail.

Garantie décennale (photocopie à fournir)

Garantie responsabilité civile, exploitation et professionnelle (photocopie à fournir)

Les documents devront tous être rédigés en langue française.

5. JUGEMENT DES OFFRES

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures recevables en application des articles L 2141-1 et suivants, L 2142-1 du code de la commande publique et accompagnées des éléments visés aux articles R 2142-5 à R 2142-14 du même code seront sélectionnées au vu :

- Des capacités techniques
- Des capacités professionnelles et références en relation avec le marché datant de moins de trois ans.
- Des garanties techniques et financières (qualifications professionnelles (le cas échéant) ou certificats de capacités pour des opérations similaires)

Critères d'attribution des offres

Le jugement des propositions sera effectué, au moyen des critères suivants :

1. Prix : 55%
2. Valeur technique (au regard du mémoire technique ou note méthodologique) 45%
 - dont :*
 - Composition de l'équipe et moyens humains 40 %
 - Références sur des projets similaires 20 %
 - Méthodologie proposée et planning 40 %

Critère 1

Le jugement de ce critère portera sur le montant de l'offre de prix indiqué par le candidat.

Evaluation : La note est déterminée en application de la formule suivante : Note = 100 x Prix le plus bas recevable / Prix du candidat.

Critère 2

- Sous-critère 1

Composition de l'équipe dédiée spécifiquement à l'opération et qualité des intervenants (moyens humains, qualifications et expérience) en termes d'études techniques et de suivi de travaux .

- Sous-critère 2

Qualité et pertinence de l'expérience présentée par le candidat et les membres du groupement le cas échéant ainsi que l'expérience commune de ce dernier. Les références à détailler ici doivent correspondre exclusivement à des projets de création d'un pumptrack.

- Sous-critère 3

Réponse à la consultation et pertinence de l'approche proposée, planning de l'opération et détail par phase/éléments de mission. Temps passé par les différents membres de l'équipe et la cohérence de celui-ci au vu des éléments de la mission.

La note finale de l'ensemble des critères sera sur 100.

Au terme des éventuelles négociations engagées les candidats ayant obtenu les meilleures notes, le jugement des offres donnera lieu à un nouveau classement.

L'offre la mieux classée sera retenue.

Négociation et attribution des marchés

A l'issue de la procédure de consultation, la collectivité se réserve la possibilité d'engager une négociation sous la forme écrite (ou dans le cadre d'une audition) à l'issue de l'analyse des offres, au vu des critères de jugement des offres, avec les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Le nombre de candidats admis à négocier est fixé à 2 (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats).

La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

A l'issue de la procédure, l'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire, dans l'attente des éventuelles dernières pièces nécessaires à la validation de l'offre.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ils peuvent être obtenus auprès du Maitre d'Ouvrage :

Mairie
M. Etienne FABRE – Directeur Général des Services
Tél : 05 58 47 70 18
Mail : etienne.fabre@mairie-magescq.fr